

CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET DE RÉOLUTION ADOPTÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE :

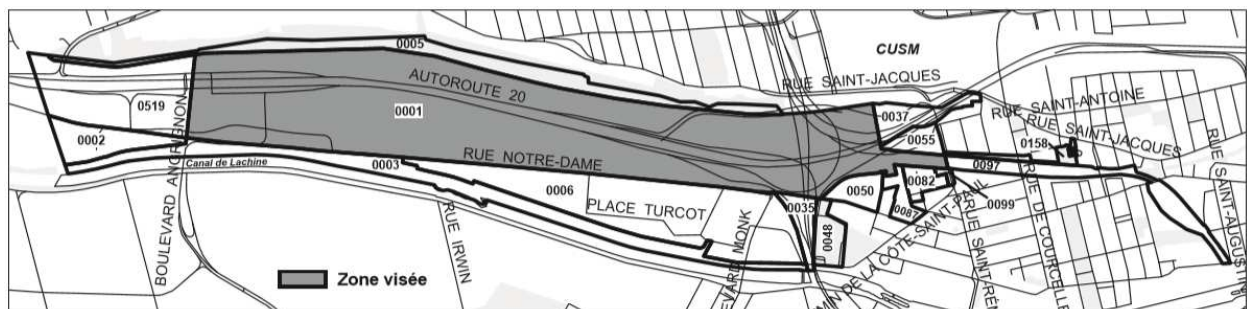
**AFIN D'AUTORISER L'INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE PUBLICITAIRE D'UNE SUPERFICIE SUPÉRIEURE À 2,5 M² POUR L'IMMEUBLE PORTANT LE NUMÉRO DE LOT 3 324 390 –
AUTOROUTE 20 À L'EST DU VIADUC ANGRIGNON
(SECTEUR SAINT-HENRI OUEST)**

PRENEZ AVIS que, à la suite de l'adoption du premier projet de résolution indiqué ci-dessus lors de sa séance ordinaire du 9 mars 2020, le conseil d'arrondissement tiendra une consultation publique écrite jusqu'au **3 juillet 2020**, en conformité avec les arrêtés ministériels 2020-008 et 2020-033 et de la résolution CA 20 220159.

Ce premier projet de résolution vise à autoriser l'installation d'une enseigne publicitaire d'une superficie supérieure à 2,5 m². Le projet est étudié en vertu du Règlement sur les projets de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04 22003), car il déroge à la superficie maximale permise pour une enseigne publicitaire et à l'utilisation de messages lumineux variables.

Le projet de résolution ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Le territoire concerné par ce projet particulier comprend la zone visée 0001 ainsi que les zones contiguës 0002, 0003, 0005, 0006, 0035, 0037, 0048, 0050, 0055, 0082, 0087, 0097, 0099, 0158 et 0519, toutes situées sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest, tel qu'illustré ci-dessous :



Le sommaire décisionnel qui s'y rapporte ainsi qu'une présentation expliquant le projet de résolution et les conséquences de son adoption sont accessibles sur le site internet de l'arrondissement dont l'adresse est : montreal.ca/le-sud-ouest, ainsi que sur le site Réalisons Montréal, dont l'adresse est : realisonsmtl.ca/enseigne-publicitaire-autoroute-20.

Toute personne qui en fait la demande peut obtenir une copie du sommaire décisionnel sans frais. Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec nous par courriel à l'adresse suivante : greffesud-ouest@ville.montreal.qc.ca.

Toute personne peut transmettre ses commentaires ou questions par écrit relativement à ce projet de résolution jusqu'au **3 juillet 2020** de la manière suivante :

- par la poste, à la Division du greffe de l'arrondissement du Sud-Ouest, 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, Montréal (Québec) H4C 2K4;
- en écrivant un courriel à l'adresse : greffesud-ouest@ville.montreal.qc.ca;
- via la page Réalisons Montréal, à l'adresse suivante : realisonsmtl.ca/enseigne-publicitaire-autoroute-20

Si la demande est transmise par courrier, elle doit être obligatoirement reçue à l'adresse mentionnée au plus tard le **3 juillet 2020** pour être considérée, et ce, indépendamment des délais postaux.

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'une adresse courriel ou un numéro de téléphone afin qu'il soit possible de la contacter facilement. L'adresse ou l'objet du projet concerné doit également être mentionné.

Montréal, le 18 juin 2020

La secrétaire d'arrondissement
Daphné Claude